

REGLEMENTATION DES COMPETITIONS

VERSION DU 30 SEPTEMBRE 2025

MODIFICATIONS ULTERIEURES

- Validé par le Comité Directeur du 08 février 2020.
- Dispositions transitoires validées par le Comité Directeur du 31 octobre 2021.
- Modifications validées par le Comité Directeur du 03 septembre 2022.
- Dispositions particulières validées par l'Administrateur Judicaire le 11 mars 2024
- Modification validée par le Comité Directeur du 30 septembre 2025

SOMMAIRE

COMPETITIONS "INITIATIONS"	5
1.1 CATEGORIES D'AGE	5
1.2 « ASSAUTS »	5
1.2.1 MODALITES DES « ASSAUTS »	5
1.2.2 JUGEMENT DES "ASSAUTS"	5
1.2.3 DEROULEMENT	5
1.3 ÉPREUVE "COUPS DE PIED SAUTES " "TUIO AP TCHAGUI "	5
1.4 LE COMBINE POOMSAE – ASSAUT SANS TOUCHE	5
1.4.1. MODALITES DU « COMBINE »	5
1.4.2 DEROULEMENT	ε
1.5 LE CIRCUIT	ε
1.5.1 MODALITES	ε
1.5.2 DEROULEMENT	ε
1.6 FRAPPE SUR CIBLE	ε
1.6.1 MODALITES	ε
1.6.2 DEROULEMENT	ε
COMPETITIONS "COMBATS"	6
2.1 COMPETITIONS "PROMESSES" Benjamins, Minimes (masculins et féminins)	6
2.1.1 BENJAMINS	ε
2.1.1.1 CATEGORIES DE POIDS	6
2.1.1.2 MODALITES DES COMBATS	6
2.1.1.3 DEROULEMENT	6
2.1.2 MINIMES	7
2.1.2.1 CATEGORIES DE POIDS	7
2.1.2.2 MODALITES DES COMBATS	7
2.2 COMPETITIONS "AVENIRS"- Cadets, Juniors (masculins et féminins)	7
2.2.1 CADETS	7
2.2.1.1 CATEGORIES DE POIDS :	7
2.2.1.2 MODALITES DES COMBATS	7
2.2.2 JUNIORS	7
2.2.2.1 CATEGORIES DE POIDS :	7
2.2.2.2 MODALITES DES COMBATS	8
2.3 SENIORS – ESPOIRS (masculin et féminin).	8
2.3.1 SENIORS	8
2.3.1.1 CATEGORIES DE POIDS :	8
2.3.1.2 MODALITES DES COMBATS	8
2.3.2 ESPOIRS	8
2.3.2.1 CATEGORIES DE POIDS :	8
2.3.2.2 MODALITES DES COMBATS	8
2.4 MASTERS 1, 2 et 3 (masculins et féminins)	9
2.4.1 CATEGORIES DE POIDS	9
2.4.2 MODALITES DES COMBATS	9
2.5 REGLES GENERALES COMBATS	9
2.5.1 CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS	9
2.5.1.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	g
2.5.1.2 PROCEDURES DE QUALIFICATIONS	g

2.5.1.3 DISPOSITIONS PARTICULIERES	1
2.5.1.4 TETES DE SERIES	1
2.5.2 CHAMPIONNATS REGIONAUX INDIVIDUELS	1
2.5.2.1 QUOTAS DE QUALIFICATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS CADETS, JUNIORS, SENIORS ET COUPE DE FRANCE MINII	
2.5.2.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX	
2.5.2.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX	
2.5.3.1 QUOTAS DE QUALIFICATION POUR LES CHAMPIONNATS REGIONAUX ET LA COUPE REGIONALE MINIMES:	
2.5.3.2 CHAQUE LIGUE REGIONALE DE MOINS DE 10 000 LICENCIES, PEUT ORGANISER UN CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL NON QUALIFICATIF.	
2.5.4 AUTRES COMPETITIONS.	
2.5.4.1 L'OPEN DE FRANCE / FRENCH OPEN	
2.5.4.2 COUPE DE FRANCE JEUNES « MINIMES »	1
2.5.4.3 CRITERIUM NATIONAL JEUNES « BENJAMINS PAR EQUIPES »	
2.5.4.4 CRITERIUM NATIONAL MASTERS	
2.5.4.5 COUPE DE FRANCE « CADETS ET JUNIORS »	
2.5.4.6 COUPE DE FRANCE DES LIGUES	
2.5.5 AUTRES COMPETITIONS DE LIGUES	
2.5.5.1 COUPE REGIONALE BENJAMINS	
2.5.5.2 COUPE REGIONALE MINIMES	
2.5.5.3 CRITERIUM REGIONAL MASTERS	
2.5.6 COMPETITIONS DIVERSES	
2.5.6.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION	
2.5.7 OPENS INTERNATIONAUX LABELLISES « COMBAT »	
2.5.7.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION	
6 DISPOSITIONS DIVERSES	
2.6.1 DEROGATION D'AGE OU DE POIDS	1
2.6.2 DEROGATION EXCEPTIONNELLE	
2.6.3 PESEE	
2.6.3.1 PESEE ALEATOIRE	
2.6.4 CONTESTATION	1
2.6.5 COACH	
2.6.5.1 CONDITIONS POUR COACHER	
2.6.5.2 DISPOSITIONS PARTICULIERES	
2.6.5.3 DISPOSITIONS DIVERSES	
2.6.6 STRAPPING	
2.6.7 TENUE DES COMBATTANTS	
2.6.8 MARQUAGE	
2.6.9 INSCRIPTIONS	1
7 DISPOSITIONS PARTICULIERES ARBITRES ET JUGES	1
1 REGLES GENERALES COMPETITIONS "TECHNIQUES".	
3.1.1 CHAMPIONNATS DE FRANCE POOMSAE	1
3.1.1.1 CATEGORIES D'AGE (MASCULINS ET FEMININS)	
3.1.1.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	
3.1.1.3 PROCEDURES DE QUALIFICATION	
3.1.1.4 TETES DE SERIES	
3.1.1.5 DEROGATION D'AGE	
3.1.1.6 TENUE	
3.1.1.7 MARQUAGE	
3.1.2 DEROULEMENT DE LA COMPETITION	
3.1.2.1 SYSTEME PAR TOUR	

3.1.2.2 SYSTEME D'ELIMINATION DIRECTE PAR DEUX AVEC PRESTATION INDIVIDUELLE	20
3.1.3. DESIGNATION DES POOMSAE	20
3.1.4 JUGES	20
3.1.5 NOTATION	20
3.1.5.1 SYSTEME PAR TOUR	20
3.1.5.2 SYSTEME D'ELIMINATION DIRECTE PAR DEUX AVEC PRESTATION INDIVIDUELLE	20
3.2 CHAMPIONNATS REGIONAUX POOMSAE	21
3.2.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION	21
3.2.2 DEROULEMENT DE LA COMPETITION	21
3.2.3 JUGES	21
3.3 CHAMPIONNAT DE FRANCE FREE-STYLE	22
3.3.1 CATEGORIES	22
3.3.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION	22
3.3.3 DEROULEMENT DE LA COMPETITION	22
3.3.4 PREMIER TOUR	22
3.3.5 FINALE	22
3.4 CRITERIUM NATIONAL JEUNES	22
3.4.1 CATEGORIES D'AGE (MASCULINS ET FEMININS)	22
3.4.2 DEROULEMENT DES EPREUVES DE POOMSAE	22
3.4.3 TENUE	22
3.4.4 JUGEMENT DES POOMSAE	22
3.5 CRITERIUM REGIONAL TECHNIQUE	22
3.5.1 CATEGORIES D'AGE (MASCULINS ET FEMININS)	23
3.5.2 DEROULEMENT	23
3.6 AUTRES COMPETITIONS	23
3.6.1 L'OPEN DE FRANCE / FRENCH OPEN	23
3.6.1.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES LICENCIES DE LA FFTDA :	23
3.7 DISPOSITIONS PARTICULI IERES JUGES POOMSAE	24

REGLE GENERALE

Afin d'être en conformité avec la réglementation internationale, l'âge de référence pour toute la saison sportive en cours, est l'âge du licencié au 31/12 de l'année civile qui suit le début de saison.

N (saison sportive en cours)	N (saison sportive en cours)	N+1 (sai	son sportive suivantes)
Sept.	Déc.	Sept.	Déc.
			AGE DE REFERENCE

Chaque saison, la Fédération édite les années de naissance qui déterminent les différentes catégories.

1. COMPETITIONS "INITIATIONS"

"Assauts/Coups de pied sautés" babies, pupilles, benjamins (masculins et féminines)

(Les compétitions "initiations" pourront se dérouler avec toutes ou partie des 2 épreuves).

1.1 CATEGORIES D'AGE

Babies: de 3 à 5 ansPupilles 1: 6 ansPupilles 2: 7 ans

Benjamins 1 : 8 ansBenjamins 2 : 9 ans

1.2 « ASSAUTS »

1.2.1 MODALITES DES « ASSAUTS »

- Surface de pratique : minimum 5 m x 5 m.
- Durée des assauts (indicatif) : 3 reprises de 30 secondes, avec 15 secondes de repos entre chaque reprise.
- Tenue réglementaire (indicatif) : dobok blanc à col blanc, ceinture, brassard ou chasuble bleu ou rouge...
- Système de combat (indicatif): 2 coups de pied par combattant, sans touche.
- Durée maximale de la compétition (indicatif) : 2 heures par catégorie d'âge.

1.2.2 JUGEMENT DES "ASSAUTS"

A la fin du combat, les 2 juges de chaise lèvent le drapeau de la couleur du vainqueur. En cas d'égalité, l'arbitre central départage les combattants pour désigner le vainqueur.

La notation des juges est faite en fonction des critères suivants :

- la qualité et la variété des techniques
- la qualité des déplacements et la vitesse de réaction
- la pénalisation des sorties
- la pénalisation des chutes et des temps morts
- la pénalisation des distances longues et des touches

1.2.3 DEROULEMENT

La compétition peut être organisée par un système d'élimination directe ou par un système de poules de 4 combattants. Les meilleurs de chaque poule s'affrontant ensuite dans un système d'élimination directe.

1.3 ÉPREUVE "COUPS DE PIED SAUTES " "TUIO AP TCHAGUI "

Chaque enfant devra toucher avec le pied une cible dont la hauteur est montée graduellement. Les concurrents devront retomber sur leurs 2 pieds après la frappe. Il n'y a que deux essais par hauteur.

1.4 LE COMBINE POOMSAE – ASSAUT SANS TOUCHE

1.4.1. MODALITES DU « COMBINE »

- Surface de pratique : 5x5 m minimum (tapis puzzle)
- Tenue: dobok blanc col blanc sans protection, ceinture et/ou chasuble rouge ou bleue
- Temps d'exécution : 1 Poomsae (identique, effectué en même temps) + 2 rounds d'assauts sans touche de 30 secondes (15 secondes de récup)
- 3 arbitres (dont 1 central) : lèvent leur drapeau pour désigner le vainqueur sur chaque épreuve. Les drapeaux sont traduits en termes de points
- Le vainqueur : est celui ayant remporté le plus d'épreuve
- Modalités des assauts sans touche : cf 1.2.1 et 1.2.2

1.4.2 DEROULEMENT

La compétition peut être organisée par un système d'élimination directe, par un système de repêchage ou par un système de poule ou par une combinaison de ces systèmes

1.5 LE CIRCUIT

1.5.1 MODALITES

- Surface de pratique : 8x8 m (tapis puzzle)
- Matériel adapté à la pratique enfant
- Parcours ponctué de coup de pied sur une ou des cibles adaptées
- Temps d'exécution : maximum 1min30 par passage

1.5.2 DEROULEMENT

- Passage individuel ou par deux
- La compétition peut être organisée par un système d'élimination directe, par un système de repêchage ou par un système de poule ou par une combinaison de ces systèmes.

1.6 FRAPPE SUR CIBLE

1.6.1 MODALITES

- Surface de pratique : minimum 2x3 m (tapis puzzle)
- Équipements : pitaines électroniques, cible électronique
- Temps de pratique : 30 secondes maximums par passage
- Système : classement au temps ou au nombre de touche

1.6.2 DEROULEMENT

- Passage individuel ou par deux
- La compétition peut être organisée par un système d'élimination directe, par un système de repêchage ou par un système de poule ou par une combinaison de ces systèmes.

2 COMPETITIONS "COMBATS"

2.1 COMPETITIONS "PROMESSES" Benjamins, Minimes (masculins et féminins)

2.1.1 BENJAMINS

• Catégories d'âge: 8 et 9 ans

2.1.1.1 CATEGORIES DE POIDS

- Masculins: -21; -24; -27; -30; -33; -37; -41; -45; -49; +49 kg
- **Féminines :** -17 ; -20 ; -23 ; -26 ; -29 ; -33 ; -37 ; -41 ; -44 ; +44 kg

Pour les compétitions non qualificatives au niveau national, les catégories de poids peuvent être adaptées, sous réserve que l'écart entre combattants d'une même catégorie d'âge ne dépasse pas 4 kg.

2.1.1.2 MODALITES DES COMBATS

- **Zone de compétition :** 10m x 10m Surface de combat : 8m x 8m. La surface destinée au combat ne peut être inférieure à 5 mètres sur 5 mètres.
- Temps d'exécution : 3 reprises d'une minute avec 30 secondes de repos entre chaque reprise
- La durée de chaque manche peut être ajustée à 2 reprises de 1 minute sur la décision de l'organisateur de la compétition
- **Tenue :** dobok blanc col blanc, ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casque, plastron, gants (mitaines) et protections du pied (pitaines)
- Système : touches du pied et du poing au plastron (voir règlement FFTDA d'arbitrage)
- Jugement : identique aux règlements Seniors
- Coachs
- Médecin officiel de la compétition
- Les surfaces et le temps de combats pourront être ajustés sur la décision de l'organisateur de la compétition

2.1.1.3 DEROULEMENT

La compétition peut être organisée par un système d'élimination directe, par un système de repêchage ou par un système de poule ou par une combinaison de ces systèmes.

2.1.2 MINIMES

• Catégories d'âge: 10 et 11 ans

2.1.2.1 CATEGORIES DE POIDS

- Masculins: -27; -30; -33; -37; -41; -45; -49; -53; -57; +57kg
- **Féminines**: -23; -26; -29; -33; -37; -41; -44; -47; -51; +51kg

2.1.2.2 MODALITES DES COMBATS

- Zone de compétition : 10m x 10m Surface de combat : 8m x 8m. La surface destinée au combat ne peut être inférieure à 5 mètres sur 5 mètres.
- Temps d'exécution: Temps d'exécution: 3 reprises d'une minute avec 30 secondes de repos entre chaque reprise. La durée de chaque manche peut être ajustée à 2 reprises de 1 minute sur la décision de l'organisateur de la compétition.
- **Tenue :** dobok blanc col blanc, ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casque, plastron, gants (mitaines) protections du pied (pitaines), protège-dents (conseillé)
- Système: Touches du pied et du poing au plastron (voir règlement FFTDA d'arbitrage)
- Jugement : identique aux règlements Seniors
- Coachs
- Médecin officiel de la compétition
- Les surfaces et le temps de combats pourront être ajustés sur la décision de l'organisateur de la compétition

2.1.2.3 DEROULEMENT

La compétition peut être organisée par un système d'élimination directe, par un système de repêchage ou par un système de poule ou par une combinaison de ces systèmes.

2.2 COMPETITIONS "AVENIRS" - Cadets, Juniors (masculins et féminins)

2.2.1 CADETS

• Catégories d'âge : 12, 13 et 14 ans

2.2.1.1 CATEGORIES DE POIDS :

- CHAMPIONNATS
- **Masculins**: -33; -37; -41; -45; -49; -53; -57; -61; -65; +65kg
- **Féminines**: -29; -33; -37; -41; -44; -47; -51; -55; -59; +59kg
- ❖ COUPE DE FRANCE
- Masculins: -37; -45; -53; -61; +61kg
- **Féminins :** 33 ; -41 ; -47 ; -55 ; +55kg

2.2.1.2 MODALITES DES COMBATS

- Zone de compétition : 10m x 10m Surface de combat : 8m x 8m. La surface destinée au combat ne peut être inférieure à 5 mètres sur 5 mètres.
- Temps d'exécution : 3 reprises de 1 minute 30 avec 1 minute de repos entre chaque reprise. La durée de chaque manche peut être ajustée à 3 reprises de 1 minute, ou 2 reprises de 2 minutes sur la décision du responsable de la compétition.
- **Tenue:** dobok blanc col blanc pour les keups et col noir pour les Dan, ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casque à bulle et plastron, protections du pied (pitaines), gants (mitaines).
- Système: touches du pied au plastron et au casque, touches du poing au plastron (voir règlement FFTDA d'arbitrage)
- Jugement : identique aux règlements Seniors
- Coachs
- Médecin officiel de la compétition

2.2.2 JUNIORS

Catégories d'âge : 15, 16 et 17 ans

2.2.2.1 CATEGORIES DE POIDS :

- ❖ CHAMPIONNATS
- **Masculins**: -45, -48, -51, -55, -59, -63, -68, -73, -78, +78kg
- **Féminines**: -42, -44, -46, -49, -52, -55, -59, -63, -68, +68kg
- ❖ COUPE DE FRANCE
- Masculins: -48, 55, -63, -73, +73kg
- **Féminines :** -44, -49, -55, -63, +63kg

2.2.2.2 MODALITES DES COMBATS

- Zone de compétition: 10m x 10m Surface de combat: 8m x 8m
- Temps d'exécution: 3 reprises de 2 minutes avec 1 minute de repos entre chaque reprise. La durée de chaque manche peut être ajustée à 3 reprises de 1 minute, 3 reprises de 1 minute 30 secondes ou 2 reprises de 2 minutes sur la décision de l'organisateur de la compétition.
- Tenue: dobok blanc col blanc pour les keups col noir pour les Dan, ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casque et plastron, protège-dents, protection du pied (pitaines), gants (mitaines)
- Système: touches du pied au plastron et au casque. Touches du poing au plastron (voir règlement FFTDA d'arbitrage)
- Jugement : identique aux règlements Seniors
- Coachs
- Médecin officiel de la compétition

2.3 SENIORS - ESPOIRS (masculin et féminin)

2.3.1 SENIORS

• Catégories d'âge : 18 ans et +

2.3.1.1 CATEGORIES DE POIDS :

- ❖ CHAMPIONNATS
- Masculins: -54, -58, -63, -68, -74, -80, -87, +87kg
 Féminines: -46, -49, -53, -57, -62, -67, -73, +73kg
- ❖ COUPE DE FRANCE
- Masculins: -58, -68, -80, +80kg
 Féminines: -49, -57, -67, +67kg

2.3.1.2 MODALITES DES COMBATS

- Zone de compétition : 10m x 10m Surface de combat : 8m x 8m
- Temps d'exécution: 3 reprises de 2 minutes avec 1 minute de repos entre chaque reprise pour les masculins et les féminines. La durée de chaque manche peut être ajustée à 3 reprises de 1 minute, 3 reprises de 1 minute 30 secondes ou 2 reprises de 2 minutes sur la décision du responsable de la compétition.
- **Tenue :** dobok blanc col blanc pour les Keup, col noir pour les Dan, ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casque et plastron, protège-dents, protection du pied (pitaine), gants (mitaine)
- Système: touches du pied au plastron et au casque. Touches du poing au plastron (voir règlement FFTDA d'arbitrage)
- Jugement : 1 arbitre central, 3 juges de chaises, 1 chronométreur rapporteur
- Jugement plastron électronique : 1 arbitre central, 2 ou 3 juges de chaises (sur décision du responsable de la compétition). 1 opérateur
- Jugement plastron électronique et recours vidéo: 1 arbitre central, 2 ou 3 juges de chaises, 1 opérateur, 1 juge vidéo
- Coachs
- Médecin officiel de la compétition

2.3.2 ESPOIRS

• Catégories d'âge: 15 à 20 ans

2.3.2.1 CATEGORIES DE POIDS:

Masculins: -54, -58, -63, -68, -74, -80, -87, +87kg
Féminines: -46, -49, -53, -57, -62, -67, -73, +73kg

2.3.2.2 MODALITES DES COMBATS

- Zone de compétition : 10m x 10m Surface de combat : 8m x 8m
- Temps d'exécution : 3 reprises de 2 minutes avec 1 minute de repos entre chaque reprise pour les masculins et les féminines. La durée de chaque manche peut être ajustée à 3 reprises de 1 minute, 3 reprises de 1 minute 30 secondes ou 2 reprises de 2 minutes sur la décision de l'organisateur de la compétition
- **Tenue :** dobok blanc col blanc pour les Keup, col noir pour les Dan, ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casque et plastron, protège-dents, protection du pied (pitaines) gants (mitaines)
- Système: touches du pied au plastron et au casque. Touches du poing au plastron (voir règlement FFTDA d'arbitrage)
- Jugement : identique aux règlements Seniors
- Coachs
- Médecin officiel de la compétition

2.4 MASTERS 1, 2 et 3 (masculins et féminins)

• Catégories d'âge :

Masters 1: 30 à 34 ans
 Masters 2: 35 à 39 ans
 Masters 3: 40 ans et +

2.4.1 CATEGORIES DE POIDS

Masculins: -58, -68, -80, +80kg
Féminines: -49, -57, -67, +67 kg

2.4.2 MODALITES DES COMBATS

- Zone de compétition : 10m x 10m Surface de combat : 8m x 8m
- Temps d'exécution: 3 reprises de 1mn30 avec 30 secondes de repos entre chaque reprise. La durée de chaque manche peut être ajustée à 3 reprises de 1 minute, ou 2 reprises de 2 minutes sur la décision de l'organisateur de la compétition
- Tenue: dobok blanc col blanc pour les Keup, col noir pour les Dan, ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casque à bulle et plastron, protection du pied (pitaines), gants (mitaines)
- Système: touches du pied au plastron et au casque, touches du poing au plastron (voir règlement FFTDA d'arbitrage)
- Jugement : Identique aux règlements Seniors
- Coachs
- Médecin officiel de la compétition

2.5 REGLES GENERALES COMBATS

2.5.1 CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS

a/ Conformément à la réglementation internationale de la World Taekwondo Fédération (W.T), à la charte olympique élaborée par le Comité International Olympique (CIO) et contrôlée en France par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et conformément aux dispositions du code du sport, la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées organise les Championnats de France qui constituent un des critères pour accéder aux listes de haut niveau et aux équipes de France.

La participation des équipes nationales aux compétitions internationales organisées par la W.T. et le CIO est conditionnée par la nationalité des athlètes qui doivent être de la nationalité de la fédération qui les engage. En l'occurrence, pour la France, ils doivent être français.

En conséquence, la participation aux Championnats de France est conditionnée par la possession de la nationalité française. Au titre d'une dérogation et afin de permettre aux étrangers de participer à une compétition de niveau équivalent aux Championnats de France, il est créé une compétition dénommée "Open de France ou French Open".

b/ Le titre de champion (départemental, régional, national) est attribué au vainqueur de nationalité française de chaque catégories de poids cadets, juniors, espoirs et seniors ayant remporté au moins un combat.

2.5.1.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Dispositions générales

- Pour la catégorie cadette, la nationalité française n'est pas exigée. Toutefois, la présentation d'une pièce d'identité demeure obligatoire.
- À compter de la catégorie d'âge Juniors, il est exigé la présentation d'un document établissant la nationalité française, tel qu'une carte nationale d'identité, un certificat ou une déclaration de nationalité délivrée par le tribunal d'instance, ou encore un passeport international.
- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre- indication à la pratique du Taekwondo en compétition et d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Suivre la procédure administrative d'inscription.

Disposition transitoire sur les conditions de participations aux championnats de France

 Procédures de qualification: Les championnats de France ayant été partiellement organisés en 2019/2020 et annulés en 2020/2021 en conséquence de l'épidémie de Covid 19, il n'y aura pas de qualifiés d'offices « champions de France en titre » lors des championnats de France 2021/2022.

2.5.1.2 PROCEDURES DE QUALIFICATIONS

CADETS

- Qualification lors du championnat régional de la saison en cours (en fonction du quota dont dispose la Ligue Régionale)
- Champions de France en titre de la saison précédente,
- Podiums des championnats d'Europe W.T ou du Monde W.T Cadets en titre.
- 2 premiers (1^{er} et 2^e) des Opens labellisés FFTDA se déroulant avant le Championnat de France de la saison en cours et répondant aux conditions de l'article 2.5.1.1 dans la catégorie dans laquelle ils ont obtenu leur qualification.

❖ JUNIORS

- Qualification lors du championnat régional de la saison en cours (en fonction du quota dont dispose la Ligue Régionale).
- Champion de France en titre de la saison précédente,
- Podiums des championnats d'Europe W.T ou du Monde W.T Juniors en titre.
- 2 premiers (1^{er} et 2^e) des Opens labellisés FFTDA se déroulant avant le Championnat de France de la saison en cours et répondant aux conditions de l'article 2.5.1.1 dans la catégorie dans laquelle ils ont obtenu leur qualification.

❖ ESPOIRS

• Répondre aux conditions de l'article 2.5.1.1

SENIORS

- Qualification lors du championnat régional de la saison en cours (en fonction du quota dont dispose la Ligue Régionale),
- premiers des championnats de France Seniors de la saison précédente,
- Champions de France Espoirs en titre de la saison en cours,
- Champions de France universitaire en titre de la saison précédente et répondant aux conditions de l'article 2.5.1.1
- Podiums des derniers championnats du Monde W.T et d'Europe W.T Seniors, des derniers championnats du Monde F.I.S.U, C.I.S.M et Jeux Olympiques, précédant le championnat de France,
- Podiums du circuit Grand Prix (W.T.) de la saison en cours.
- 2 premiers (1^{er} et 2^e) des Opens labellisés FFTDA se déroulant avant le Championnat de France de la saison en cours et répondant aux conditions de l'article 2.5.1.1 dans la catégorie dans laquelle ils ont obtenu leur qualification.

2.5.1.3 DISPOSITIONS PARTICULIERES

- Les champions de France Cadets de la saison précédente, accédant à la catégorie Juniors de la saison en cours, sont qualifiés pour les championnats de France Juniors.
- Les athlètes qualifiés pour un championnat ne pourront s'y inscrire que dans la catégorie dans laquelle ils ont obtenu leurs qualifications.
- Les athlètes Seniors, qualifiés pour les championnats de France individuel, combattront dans la catégorie de poids de leur sélection.
- Dans les catégories, Cadets, Juniors, Espoirs et Seniors, sont également qualifiés, les athlètes ayant demandé et obtenu une dérogation de la Direction Technique Nationale (cf art 2.6.2).
- Un athlète qualifié pour les championnats de France Cadets, Juniors et Seniors ne peut pas participer aux championnats départementaux et régionaux de la saison en cours.
- Les champions de France Cadets et Juniors de la saison précédente sont qualifiés pour les championnats de France de la saison en cours dans la catégorie correspondant à leur poids au moment de leur inscription.

Au titre des accords entre la F.F.T.D.A et la Fédération Monégasque de Taekwondo, les athlètes de nationalités monégasque et française licenciés à la F.F.T.D.A par l'intermédiaire d'un club Monégasque, peuvent s'inscrire aux championnats de France dans la limite des quotas de qualification.

Les athlètes de nationalités Monégasque licenciés à la F.F.T.D.A, par l'intermédiaire d'un club français, peuvent accéder aux championnats de France en respectant les règle de qualification de la F.F.T.D.A.

2.5.1.4 TETES DE SERIES

a/ Règles de répartition dans le cadre des tableaux des championnats de France Seniors

Les athlètes pourront être désignés têtes de séries par le Directeur Technique National ou son représentant, selon les critères cidessous, par ordre de priorité :

- 1) Athlètes classés dans les trente-deux premiers du Ranking mondial W.T. (dernière mise à jour précédant les championnats),
- 2) Podiums des derniers championnats du monde W.T et/ou Jeux Olympiques précédant les championnats,
- 3) Podiums des derniers championnats d'Europe W.T, précédant les championnats,
- 4) Champions de France en titre dans leur catégorie de poids respective,

Seuls les résultats obtenus dans les mêmes catégories de poids pourront être retenus.

b/ Règles de répartition dans le cadre des tableaux des championnats de France Juniors

Les athlètes pourront être désignés têtes de séries, par le Directeur Technique National ou son représentant selon les critères cidessous, par ordre de priorité :

- 1) Podiums des derniers championnats du monde W.T, et/ou Jeux Olympiques de la Jeunesse, précédant les championnats
- 2) Podiums des derniers championnats d'Europe W.T, précédant les championnats,
- 3) Champions de France en titre dans leur catégorie de poids respective,
- 4) Podium des Opens internationaux G1 ou G2 de la saison en cours

Seuls les résultats obtenus dans les mêmes catégories d'âge et de poids pourront être retenus.

c/ Règles de répartition dans le cadre des tableaux des championnats de France Cadets

Les athlètes pourront être désignés têtes de séries par le Directeur Technique National ou son représentant, selon les critères cidessous, par ordre de priorité :

- 1) Podiums des derniers championnats du monde W.T,
- 2) Podiums des derniers championnats d'Europe W.T, précédant les championnats,
- 3) Champions de France en titre dans leur catégorie de poids respective,
- 4) Podium des Opens internationaux G1 ou G2 de la saison en cours

Seuls les résultats obtenus dans les mêmes catégories d'âge et de poids pourront être retenus.

2.5.2 CHAMPIONNATS REGIONAUX INDIVIDUELS

Chaque Ligue Régionale organise un championnat de région et envoie à la fédération, au minimum 1 mois avant la date des championnats de France, la liste des qualifiés.

2.5.2.1 QUOTAS DE QUALIFICATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS CADETS, JUNIORS. SENIORS ET COUPE DE FRANCE MINIMES

Le nombre de qualifiés sera déterminé par le nombre de licenciés des Ligues Régionales de la saison précédente et dans les proportions définies ci-dessous :

- Moins de 1000 licenciés : 1 qualifié par catégorie
- De 1000 à 1999 licenciés : 2 qualifiés par catégorie
- De 2000 à 2999 licenciés : 3 qualifiés par catégorie
- De 3000 à 4499 licenciés : 4 qualifiés par catégorie
- De 4500 à 6 999 licenciés : 5 qualifiés par catégorie
- De 7000 à 9 999 licenciés : 6 qualifiés par catégorie
- Plus de 10 000 licenciés : 8 qualifiés par catégorie

Les Ligues Régionales doivent classer les participants de la 1^{re} à la 6^e place et de la 1^{re} à la 8^e place pour celles ayant plus de 10 000 licenciés.

Les Ligues peuvent organiser un match pour la troisième place entre les deux combattants ayant perdu en demi-finale. Dans le cas où la Ligue ne souhaite pas organiser de match pour la troisième place, le combattant classé 3° est celui ayant perdu contre le vainqueur et le 4°, celui ayant perdu contre le 2°.

Le 5^e est celui ayant perdu contre le vainqueur en $\frac{1}{4}$ de finale et le 6^e celui ayant perdu contre le second, en $\frac{1}{4}$ de finale. Le 7^e est celui ayant perdu contre le 3^e et le 8^e celui ayant perdu contre le 4^e en quart de finale.

Si un ou plusieurs qualifiés pour le Championnat de France se retirent, le ou les combattants suivants sur la liste, seront alors qualifiés, dans la limite des quatre premières places. Aucun combattant ne sera repêché au-delà de la quatrième place.

Les athlètes déjà qualifiés au championnat de France, ne pourront pas participer aux championnats de région. En cas de participation, ils perdent l'avantage de leur qualification.

Dispositions particulières: Les championnats de ligues se dérouleront sur chacun des nouveaux territoires géographiques issus de la réforme territoriale (loi NotR du 07 Aout 2015).

2.5.2.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX

- Pour la catégorie cadette, la nationalité française n'est pas exigée. Toutefois, la présentation d'une pièce d'identité demeure obligatoire.
- À compter de la catégorie d'âge Juniors, il est exigé la présentation d'un document établissant la nationalité française, tel qu'une carte nationale d'identité, un certificat ou une déclaration de nationalité délivrée par le tribunal d'instance, ou encore un passeport international.
- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition et d'une autorisation parentale pour les mineurs
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.5.3 CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX INDIVIDUELS

Une Ligue Régionale, de 10 000 licenciés et plus, doit organiser des championnats départementaux qualificatifs

2.5.3.1 QUOTAS DE QUALIFICATION POUR LES CHAMPIONNATS REGIONAUX ET LA COUPE REGIONALE MINIMES :

Le nombre de qualifiés sera déterminé par le nombre de licenciés des départements de la saison précédente et dans les proportions définies ci-dessous :

• Moins de 1000 licenciés : 1 qualifié par catégorie

• De 1000 à 1499 licenciés : 2 qualifiés par catégorie

• De 1500 à 1999 licenciés : 3 qualifiés par catégories

Plus de 2000 licenciés : 4 qualifiés par catégorie

2.5.3.2 CHAQUE LIGUE REGIONALE DE MOINS DE 10 000 LICENCIES, PEUT ORGANISER UN CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL NON QUALIFICATIF.

2.5.3.3 CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

- Pour la catégorie cadette, la nationalité française n'est pas exigée. Toutefois, la présentation d'une pièce d'identité demeure obligatoire.
- À compter de la catégorie d'âge Juniors, il est exigé la présentation d'un document établissant la nationalité française, tel qu'une carte nationale d'identité, un certificat ou une déclaration de nationalité délivrée par le tribunal
- d'instance, ou encore un passeport international.
- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition et d'une autorisation parentale pour les mineurs
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.5.4 AUTRES COMPETITIONS

2.5.4.1 L'OPEN DE FRANCE / FRENCH OPEN

L'Open de France est ouvert à l'ensemble des licenciés fédéraux et à toute personne licenciée dans une fédération affiliée à la World Taekwondo. L'inscription est établie par les clubs affiliés, les Fédérations étrangères ou leurs organes décentralisés.

2.5.4.1.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

❖ POUR LES LICENCIES DE LA FFTDA :

Disposer:

- De son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionnée l'absence de contre- indication à la pratique du Taekwondo en compétition et d'une autorisation parentale pour les mineurs
- D'une licence W.T Global Licence et W.T Event Pass à jour
- Suivre la procédure administrative d'inscription
- Les coachs doivent être titulaire d'une « coach license card » délivrée par la W.T à jour

❖ POUR LES LICENCIES D'UNE FEDERATION ETRANGERE :

- Être licencié dans une fédération nationale affiliée à la W.T
- Disposer d'une licence W.T Global Licence et W.T Event Pass à jour
- Suivre la procédure administrative d'inscription
- Les coachs doivent être titulaire d'une « coach license card » délivrée par la W.T à jour

Grades requis:

Cadets: à partir de 3e Keup
 Juniors: à partir de 3e Keup
 Seniors: à partir de 1er Dan

L'Open de France est une compétition internationale bénéficiant d'une classification par la Fédération Mondiale de Taekwondo (W.T). Si les textes de la FFTDA se trouvent incompatibles avec les textes de la WT, ces derniers prévalent.

2.5.4.2 COUPE DE FRANCE JEUNES « MINIMES »

La Coupe de France minimes est ouverte à l'ensemble des licenciés qualifiés dans les catégories minimes selon les quotas dont dispose la lique (cf article 2.5.3.1).

2.5.4.2.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION:

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionnée l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition et d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.5.4.2.2 PROCEDURE DE QUALIFICATION

 Qualification lors de la coupe régionale minimes de la saison en cours, se déroulant avant la Coupe de France et répondant aux conditions de l'article 2.5.5.2.1.

2.5.4.2.3 DEROULEMENT

La compétition peut être organisé par un système d'élimination directe, par un système de repêchage ou par un système de poule ou par une combinaison de ces systèmes.

2.5.4.3 CRITERIUM NATIONAL JEUNES « BENJAMINS PAR EQUIPES »

Le critérium national Beniamins est ouvert à l'ensemble des licenciés Beniamins. Il se déroule par équipe de 4 compétiteurs

2.5.4.3.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- d'une autorisation parentale
- Suivre la procédure administrative d'inscription.

2.5.4.3.2 CATEGORIES DE POIDS

- Masculins: -30 kg; -35 kg; -40 kg; +40 kg
- **Féminines :** -27 kg ; -31 kg ; -35 kg ; +35 kg

2.5.4.3.3 COMPOSITION DES EQUIPES

Les équipes sont constituées de compétiteurs licenciés de la F.F.T.D.A. Chaque équipe sera composée au maximum de 2 compétiteurs par catégorie de poids (un titulaire et un remplaçant).

2.5.4.3.4 MODALITES D'ORGANISATION

- Système de rencontre par équipe en élimination directe avec repêchage.
- Système de rencontre par équipe en poule de brassage puis par élimination directe en poule finale. Les équipes devront présenter avant chaque tour les 5 compétiteurs titulaires. Aucun changement de compétiteur ne sera autorisé durant le tour.

2.5.4.4 CRITERIUM NATIONAL MASTERS

Le critérium national Masters est ouvert à l'ensemble des licenciés dans les catégories Masters 1, 2 et 3.

2.5.4.4.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION:

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.5.4.5 COUPE DE FRANCE « CADETS ET JUNIORS »

La coupe de France est ouverte à l'ensemble des licenciés de la FFTDA. Elle se déroule en catégories dites « catégories olympiques ».

2.5.4.5.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- d'une autorisation parentale
- Suivre la procédure administrative d'inscription.

2.5.4.5.2 CATEGORIES DE POIDS

- · Cadets:
- Cadets Masculins: -37kg; -45kg; -53kg; -61kg; +61kg
- Cadets Féminins : 33kg ; -41kg ; -47kg ; -55kg ; +55kg
- Juniors:
- Juniors Masculins: -48kg; -55kg; -63kg; -73kg; +73kg
- ❖ Juniors Féminins: -44kg; -49kg; 55kg; -63kg; +63kg

2.5.4.5.3 MODALITE DE PARTICIPATION

La compétition peut être organisée par un système d'élimination directe avec ou sans repêchage, par un système de rencontre par équipe en élimination directe avec ou sans repêchage.

Grade: requis de 3e Keup minimum pour les cadets et juniors

2.5.4.6 COUPE DE FRANCE DES LIGUES

La coupe de France des Ligues est ouverte à l'ensemble des licenciés de la FFTDA. Elle se déroule en catégories dites « catégories olympiques ». La nationalité française n'est pas requise.

2.5.4.6.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- d'une autorisation parentale pour les mineurs
- Suivre la procédure administrative d'inscription.

2.5.4.6.2 CATEGORIES DE POIDS

- . Cadets:
- Cadets Masculins: -37kg; -45kg; -53kg; -61kg; +61kg
- Cadets Féminins: 33kg; -41kg; -47kg; -55kg; +55kg
- Juniors:
- Juniors Masculins: -48kg; -55kg; -63kg; -73kg; +73kg
- **Juniors Féminins :** 44kg ; -49kg ; 55kg ; -63kg ; +63kg

2.5.4.6.3 MODALITE DE PARTICIPATION

La compétition peut être organisée par un système d'élimination directe avec ou sans repêchage, par un système de rencontre par équipe en élimination directe avec ou sans repêchage

2.5.5 AUTRES COMPETITIONS DE LIGUES

2.5.5.1 COUPE REGIONALE BENJAMINS

La Coupe régionale est ouverte à l'ensemble des licenciés benjamins de la Ligue.

2.5.5.1.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- d'une autorisation parentale pour les mineurs
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.5.5.1.2 DEROULEMENT

La compétition peut être organisé par un système d'élimination directe, par un système de repêchage ou par un système de poule ou par une combinaison de ces systèmes

2.5.5.2 COUPE REGIONALE MINIMES

La Coupe régionale est ouverte à l'ensemble des licenciés minimes de la Ligue.

2.5.5.2.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- d'une autorisation parentale pour les mineurs
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.5.5.2.2 DEROULEMENT

La compétition peut être organisée par un système d'élimination directe, par un système de repêchage ou par un système de poule ou par une combinaison de ces systèmes.

2.5.5.3 CRITERIUM REGIONAL MASTERS

Le Critérium régional Masters est ouvert à l'ensemble des licenciés Masters de la Ligue.

2.5.5.3.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.5.6 COMPETITIONS DIVERSES

Un club affilié souhaitant organiser une manifestation ouverte aux licenciés des fédérations étrangères de Taekwondo, doit adresser à la F.F.T.D.A, une information avec copie à la Ligue Régionale.

Un club ne peut organiser une manifestation sportive ouverte aux non licenciés ou aux clubs non affiliés à la F.F.T.D.A qu'avec une autorisation écrite de la fédération.

2.5.6.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les licenciés de la F.F.T.D.A:

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

Pour les licenciés d'une fédération étrangère

- Être licencié dans une fédération nationale affiliée à la W.T.
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.5.7 OPENS INTERNATIONAUX LABELLISES « COMBAT »

Les Opens Labellisés sont ouverts à l'ensemble des licenciés FFTDA et aux licenciés des fédérations étrangères affiliées à la WT. Les Ligues devront se référer au cahier des charges des opens labellisés fixant les modalités d'organisation.

2.5.7.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- d'une autorisation parentale pour les mineurs
- Suivre la procédure administrative d'inscription

Pour les licenciés d'une fédération étrangère :

- Être licencié dans une fédération affiliée à la WT
- Disposer d'une licence WT à jour et en règle
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.6 DISPOSITIONS DIVERSES

2.6.1 DEROGATION D'AGE OU DE POIDS

La demande de dérogation ne concerne que les catégories Cadets, Juniors et Seniors et nécessite :

- Une demande écrite de l'intéressé (formulaire type FFTDA)
- Un curriculum vitae sportif (nombre d'années de pratique, palmarès, etc.)
- Une autorisation écrite de la personne ayant l'autorité parentale
- Un certificat médical d'aptitude permettant le changement de catégorie

En fonction de ces pièces, le Directeur Technique National ou son représentant accorde ou non la dérogation qui n'est valable que pour la compétition concernée.

2.6.2 DEROGATION EXCEPTIONNELLE

Les dérogations exceptionnelles ne concernent que les catégories Cadets, Juniors et Seniors. Elles pourront être demandées au D.T.N par les athlètes n'ayant pu se qualifier aux Championnats de France pour les raisons suivantes :

- Blessure ou maladie
- Participation à une compétition avec l'Équipe Nationale
- Examen scolaire

L'athlète devra produire une lettre de motivation accompagnée des documents justifiant son absence (certificat médical, convocation en Équipe de France, attestation scolaire).

En fonction de ces pièces, le Directeur Technique National ou son représentant accorde ou non la dérogation qui n'est valable que pour la compétition concernée.

En raison de calendriers de stages et de compétitions des équipes de France les athlètes issus des collectifs nationaux, pourront demander des dérogations exceptionnelles au D.T.N.

2.6.3 PESEE

Les pesées des garçons et des filles doivent être organisées dans des pièces différentes par des officiels de même sexe.

- Les compétiteurs se pèsent en sous-vêtements. Toutefois, un compétiteur Senior peut se peser sans sous-vêtement s'il le souhaite.
- Les athlètes sont pesés une première fois. S'ils ne sont pas au poids fixé par leur inscription, ils peuvent accéder à une seconde pesée dans la limite du temps officiel fixé par les organisateurs.
- Les catégories Benjamins et minimes n'ont droit qu'à une seule pesée.
- Aucune tolérance de poids ne sera admise. Néanmoins, afin de compenser le port de sous vêtement des catégories Cadets et Juniors, une tolérance de 100 grammes sera autorisée.
- Dans le cadre des championnats de France, Cadets, Juniors et Seniors, des balances similaires aux balances officielles fournies par le comité d'organisation, seront placées sur le lieu de la compétition à disposition des compétiteurs pour des pré-pesées.

2.6.3.1 PESEE ALEATOIRE

Lors de l'Open de France (French Open) Seniors, Juniors & Cadets une pesée de contrôle aléatoire aura lieu le matin, deux (2) heures avant le début de chaque journée de compétition et prendra fin au maximum 30 minutes avant le début des combats. Tous les compétiteurs présents et qualifiés lors de la pesée de la veille devront participer également à cette pesée aléatoire, sous peine de disqualification.

La pesée de contrôle aléatoire devra se dérouler en respectant les modalités de sélection préalablement communiquées aux chefs d'équipes. Les compétiteurs seront désignés sur la base d'un système informatique aléatoire, au maximum deux (2) heures avant le début de la compétition.

Une marge de tolérance de 5% par rapport au poids de la veille est acceptée lors de cette pesée de contrôle aléatoire où les compétiteurs désignés ne se pèseront qu'une fois.

2.6.4 CONTESTATION

Les contestations doivent parvenir au directeur de la compétition dans les 10 minutes qui suivent la fin du combat contesté, par l'intermédiaire du coach ou du responsable de l'équipe et après acquittement de la somme prévue dans les tarifs fédéraux. Cette mesure ne s'applique pas en cas de recours vidéo.

2.6.5 COACH

Règlementation des attitudes des entraineurs et des coaches.

Ces mesures s'appliquent à toutes les compétitions organisées par la F.F.T.D.A et ses organes déconcentrés.

2.6.5.1 CONDITIONS POUR COACHER

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle, licence et certificat médical de la saison en cours.
- Être majeur.
- Suivre la procédure administrative d'inscription.
- Effectuer le coaching sur tout l'espace de compétition, en survêtement (haut et bas de survêtement long), chaussures de sport, tête nue, petite bouteille d'eau en plastique ou gourde transparente et une serviette.
- Présenter son passeport sportif et son accréditation, lors de son passage en zone de contrôle et le cas échéant au bureau d'arbitrage, aux responsables de la compétition et de l'arbitrage ainsi qu'aux dirigeants chargés de la manifestation.
- Déposer, à chaque match son passeport sportif sur la table de l'aire de combat.
- Respecter la zone, qui lui est attribuée.
- Rester assis sur la chaise mise en place pour le coaching. Le coach ne doit pas se lever de sa chaise durant tout le combat.
- En aucun cas le coach ne doit traverser la surface de combat (tapis) pendant la durée des matchs.
- Au début de chaque combat, l'athlète se verra attribuer un carton de recours vidéo, remis à son coach
- (pour les compétitions équipées du système de recours vidéo)
- Pendant le combat, seul le coach peut faire appel au « recours vidéo » pour contester un jugement d'arbitrage (cf article 21 règlement d'arbitrage)

2.6.5.2 DISPOSITIONS PARTICULIERES

Pour coacher lors des championnats de France Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, les coaches doivent être titulaires d'une habilitation. Cette dernière est délivrée par la F.F.T.D.A après avoir suivi une formation d'une durée de 6 heures. L'habilitation coach est valable jusqu'au 31 août de la saison qui suit la date d'obtention (N+1).

Les titulaires d'une carte de coach international délivrée par la W.T. en sont dispensés.

Conditions de participation à la formation d'habilitation coach :

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle, licence et certificat médical de la saison en cours.
- Être majeur.
- Être titulaire du grade 1er Dan FFTDA.
- Suivre la procédure administrative d'inscription.

2.6.5.3 DISPOSITIONS DIVERSES

Les coaches et entraîneurs doivent adopter une attitude digne et en tout point respectueuse des officiels, des arbitres et des compétiteurs lors de la compétition. Ils doivent garder un comportement exemplaire en toutes circonstances. Ils doivent respecter les règles officielles des compétitions et de l'arbitrage.

Les coaches et entraîneurs sont responsables du comportement et des actes des athlètes de leur club durant toute la durée de la compétition.

Si un coach ne respecte pas les règles d'éthique et de bonne conduite, le responsable de l'aire de combat, les responsables de la compétition et de l'arbitrage, les dirigeants chargés de la manifestation pourront solliciter le bureau d'arbitrage de la compétition ou la commission de conciliation, pour décider des mesures à prendre à l'encontre du coach.

Ces mesures pourront aller jusqu'au retrait de la carte d'accréditation, l'exclusion du site de compétition et/ou la saisine de la commission de discipline fédérale de 1ère instance.

Un coach ne peut pas être compétiteur dans la même journée.

2.6.6 STRAPPING

Seuls sont autorisés les strappings des combattants validés par le médecin officiel de la compétition.

2.6.7 TENUE DES COMBATTANTS

- Dobok col blanc pour les keups
- Dobok col rouge/noir pour les pooms
- Dobok col noir pour les dans
- Ceinture
- Protections officielles F.F.T.D.A. / W.T (cf annexe règlements World Taekwondo)
- Sur la tête des combattants, le casque sera porté tête nue dès l'accès à l'aire de contrôle

2.6.8 MARQUAGE

- Seul le nom du combattant ou le nom de la structure que représente le compétiteur (imprimé ou brodé...) peut être placé au dos du DoBok, à 10 cm de la base et des bords de la veste, en lettres de 9 cm maximum réparties sur une longueur de 35 cm maximum.
- Le drapeau national ou le nom et l'emblème de la structure que représente le compétiteur peut être placé sur la manche de la veste du DoBok à 1 cm sous l'épaule et ne devra excéder 13 cm x 9 cm.
- Lors des championnats, le DoBok d'une équipe nationale ou le DoBok marqué au nom d'une nation, ne sont pas autorisés.
- Le Marquage et la publicité ne sont pas autorisés sur le DoBok (veste et pantalon) et sur les protections de Taekwondo (casque, plastron, coquilles, protège tibias, protège avant-bras, gants et protège dents).
- Seul est autorisé sur le DoBok, l'identification du fabricant, inférieur à 10% de la surface totale de l'équipement, ainsi que le nom Taekwondo dans le dos.
- L'identification du fabricant ne devra pas apparaître plus d'une fois sur la veste et sur le pantalon du DoBok.

2.6.9 INSCRIPTIONS

- Sous réserve de la disposition particulière de l'article 2.5.1.2, un athlète n'est qualifié pour les championnats de France ou championnats de région que dans la catégorie dans laquelle il a obtenu sa qualification.
- Un athlète minime n'est qualifié pour la coupe de France ou coupe de région que dans la catégorie dans laquelle il a obtenu sa qualification.

Afin de ne pas faire supporter aux jeunes athlètes Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors, des contraintes de poids de corps incompatibles avec leur période de croissance, l'inscription à une compétition départementale, régionale ou nationale n'est qu'indicative. En effet, lors de ces compétitions, les athlètes Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors seront autorisés à participer dans une catégorie de poids supérieure à celle dans laquelle ils ont été inscrits ou qualifiés.

• Les champions de France Cadets et Juniors de la saison précédente sont qualifiés pour les championnats de France de la saison en cours dans la catégorie correspondant à leur poids au moment de leur inscription.

Dispositions particulières

• Les vainqueurs d'un open labellisé combat (cadets, juniors, ou seniors), sont qualifiés pour les championnats de France qui suivent l'open labellisé de la saison en cours (sous réserve de remplir les conditions de l'article 2.5.1.1).

- Les vainqueurs d'un open labellisé combat en catégorie minimes, sont qualifiés pour la coupe de France minimes qui suit l'open labellisée de la saison en cours (sous réserve de remplir les conditions de l'article 2.5.2.2 du règlement des compétitions).
- Seuls les compétiteurs ayant remporté au moins un combat seront qualifiés.
- Dans une même journée, un athlète ne peut participer à une compétition, que dans une seule catégorie de poids et d'âge.

2.7 DISPOSITIONS PARTICULIERES ARBITRES ET JUGES

Art 2.7 - Tenue des arbitres et des juges officiels

En application de la neutralité arbitral, les arbitres et juges officiels porteront une tenue « fédérales » composée d'une veste, d'une chemise et d'une cravate, fournis par la fédération ou ses organes déconcentrés.

Aucun article ne pourra être porté sur la tête.

Art 2.7.1 - La tenue « fédérale » des arbitres et des juges officiels sera portée par ces derniers, lors des compétitions organisées ou promu par la fédération et ses organes déconcentrés.

3.- COMPETITIONS « TECHNIQUES »

3.1 REGLES GENERALES COMPETITIONS "TECHNIQUES"

a/ Conformément à la réglementation internationale de la World Taekwondo (W.T), à la charte olympique élaborée par le Comité International Olympique (CIO) et contrôlée en France par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et conformément aux dispositions du code du sport, la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées organise les Championnats de France qui constituent le principal critère pour accéder aux listes de haut niveau et aux équipes de France.

La participation des équipes nationales aux compétitions internationales organisées par la W.T. et le CIO est conditionnée par la nationalité des athlètes qui doivent être de la nationalité de la fédération qui les engage. En l'occurrence, pour la France, ils doivent être français. En conséquence, la participation aux Championnats de France est conditionnée par la possession de la nationalité française.

Au titre d'une dérogation et afin de permettre aux étrangers de participer à une compétition de niveau équivalent aux Championnats de France, il est créé une compétition appelée "Open Labellisé Poomsae « Classe A ».

b/ Le titre de champion (départemental, régional, national) est attribué au vainqueur de nationalité française de chaque catégorie d'âge, regroupant au moins deux participants dans les catégories individuelles et par équipes.

3.1.1 CHAMPIONNATS DE FRANCE POOMSAE

- Surface: 10m x 10m recouverte d'un tapis de Taekwondo
- Jugement : cf "Jugement des compétitions techniques"

3.1.1.1 CATEGORIES D'AGE (MASCULINS ET FEMININS)

Individuel

Cadets: 12, 13 et 14 ans
 Juniors : 15, 16, et 17 ans
 Moins de 30 ans : 18 à 30 ans
 Moins de 40 ans : 31 à 40 ans

Équipe

Équipe masculine (3 garçons) : 12 à 14 ans
Équipe féminine (3 filles) : 12 à 14 ans
Équipe paire (1 garçon et 1 fille) : 12 à 14 ans

Équipe masculine (3 garçons) : 15 ans à 17 ans
 Équipe féminine (3 filles) : 15 ans à 17 ans

6 Équipe paire (1 garçon et 1 fille) : 15 ans à 17 ans

Équipe masculine (3 garçons) : 18 ans à 30 ans
Équipe féminine (3 filles) : 18 ans à 30 ans

Équipe paire (1 garçon et 1 fille) : 18 ans à 30 ans

3.1.1.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Dispositions générales

- Être ceinture rouge 3^e Keup
- Présenter une carte nationale d'identité ou un certificat de nationalité ou un passeport international attestant de la nationalité française ou une déclaration de nationalité française délivrée par le tribunal d'instance
- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition et d'une autorisation parentale pour les mineurs
- Suivre la procédure administrative d'inscription

3.1.1.3 PROCEDURES DE QUALIFICATION

Répondre aux conditions de l'article 3.1.1.2

Dispositions particulières

Les athlètes, licenciés dans un Département ou Région française d'Outre-Mer (DROM) ou dans une Collectivité d'Outre-Mer (COM), poursuivant des études en Métropole, peuvent, sous réserves de remplir les conditions de l'article 3.1.1.2 et justifier d'un certificat de scolarité de la saison en cours, participer au championnat de ligue individuel où est située leur école.

Les « équipes masculines », les « équipes féminines » ou « paires » peuvent être composées d'athlètes, licenciés dans des clubs, issus de différentes ligues.

3.1.1.4 TETES DE SERIES

a) Règles de répartition dans le cadre des tableaux des championnats de France catégories d'âge -30 ans, -40 ans

Les athlètes pourront être désignés têtes de séries par le Directeur Technique National ou son représentant, selon les critères cidessous, par ordre de priorité :

- 1) Athlètes classés dans les trente-deux (32) premiers du Ranking mondial W.T. (dernière mise à jour précédant les championnats),
- 2) Podiums des derniers championnats du Monde W.T,
- 3) Podiums des derniers championnats d'Europe W.T,
- 4) Champions de France en titre dans leur catégorie d'âge respective,

Seuls les résultats obtenus dans les mêmes catégories d'âge pourront être retenus.

3.1.1.5 DEROGATION D'AGE

La demande de dérogation ne concerne que les catégories Cadets, Juniors et nécessite :

- Une demande écrite de l'intéressé (formulaire type FFTDA)
- Un curriculum vitae sportif (nombre d'années de pratique, palmarès, etc.)
- Une autorisation écrite de la personne ayant l'autorité parentale pour les mineurs
- Un certificat médical d'aptitude au changement de catégorie

En fonction de ces pièces, le Directeur Technique National ou son représentant accorde ou non la dérogation qui n'est valable que pour la compétition concernée.

3.1.1.6 TENUE

Dobok blanc col blanc pour les keups et col noir pour les Dan, ceinture, ou Dobok Poomsae :

Catégorie Cadets :

- Féminines : Pantalon rouge, veste blanche col noir
- Masculins : Même haut, pantalon bleu

Catégories 15 à 40 ans :

- Féminines: Pantalon bleu clair veste blanche col noir
- Masculins : Même haut, pantalon bleu marine

3.1.1.7 MARQUAGE

- Seul le nom du combattant ou le nom de la structure que représente le compétiteur (imprimé ou brodé...) peut être placé au dos du DoBok, centré à 12 cm de la base du col, en lettres de 12 cm maximum réparties sur une longueur de 30 cm maximum.
- Le drapeau national ou le nom et l'emblème de la structure que représente le compétiteur peut être placé sur la manche droite de la veste du DoBok à 3,5 cm sous l'épaule et ne devra excéder 10 cm x 7 cm
- L'identification du fabricant, est autorisé sur le DoBok, si elle est inférieure à 10% de la surface totale de l'équipement et ne devra apparaître pas plus d'une fois sur la veste et sur le pantalon du DoBok.
- Lors des championnats, le Do Bok d'une équipe nationale ou le Do Bok marqué au nom d'une nation, ne sont pas autorisés.

3.1.2 DEROULEMENT DE LA COMPETITION

3.1.2.1 SYSTEME PAR TOUR

Les Poomsae à réaliser durant le premier tour, la demi-finale et la finale seront désignés par tirage au sort, la veille de la compétition en présence d'un officiel de la F.F.T.D.A et du responsable de la compétition.

Dans l'hypothèse où le nombre d'athlètes ou d'équipes engagées par catégorie est supérieur ou égal à 20 participants, la compétition se déroulera en 3 tours. De 9 à 19 participants inclus, par catégorie, la compétition débutera en demi-finale. Si le nombre de participants par catégorie est inférieur ou égal à 8, la compétition débutera en finale.

L'ordre de passage des participants par catégorie sera déterminé par tirage au sort.

- **Premier tour :** A l'issue du premier tour 50% des participants ayant obtenu les meilleures notes seront qualifiés pour la demi-finale.
- **Demi-finale**: A l'issue de la demi-finale, les 8 premiers seront qualifiés pour la finale.
- **Finale :** Les participants qualifiés pour la finale, exécuteront deux Poomsaes avec 1 minute de repos entre chaque Poomsae. A l'issue de la finale les 8 participants seront classés.

3.1.2.2 SYSTEME D'ELIMINATION DIRECTE PAR DEUX AVEC PRESTATION INDIVIDUELLE

- Les Poomsae à réaliser durant le premier tour, la demi-finale et la finale seront désignés par tirage au sort, la veille de la compétition en présence d'un officiel de la F.F.T.D.A et du responsable de la compétition.
- Catégorie d'âge -30 ans et -40 ans : la compétition individuelle se déroule en élimination directe. Un Poomsae obligatoire sera effectué par chacun des deux compétiteurs en alternance. A chaque tour le candidat qui aura obtenu le moins de point sera éliminé. Le vainqueur passe au tour suivant jusqu'au quart de finale inclus.
- A partir de la demi-finale : Deux Poomsae seront effectués en alternance par chacun des candidats, le candidat qui aura obtenu le moins de point sera éliminé.

3.1.3. DESIGNATION DES POOMSAE

	DESIGNATION	POOMSAE	DESIGNATION
II jang	T1	Koryo	P1
Yi jang	T2	Keumgang	P2
Sam jang	Т3	Taebaek	P3
Sa jang	T4	Pyong Won	P4
Oh jang	T5	Sipjin	P5
Youk jang	T6	Jitae	P6
Tchil jang	T7	Cheong Won	P7
Pal jang	Т8	Hansoo	P8
		llyo	P9

3.1.4 JUGES

Le jury est composé de 5 ou 7 juges. Ces derniers sont nommés par le Directeur Technique National et sont titulaires du Diplôme de Juge Technique.

3.1.5 NOTATION

3.1.5.1 SYSTEME PAR TOUR

- Les participants sont notés sur dix. Quatre points pour une note technique. Six points pour une note de performance.
- Les notes doivent être attribuées par les mêmes juges pendant toute la durée d'un même tour. Les 2 notes extrêmes sont éliminées, les points attribués correspondent à la moyenne des 5 ou 3 notes restantes. Les points des compétiteurs sont affichés immédiatement sur un tableau par le secrétaire de la compétition.
- Le total des notes n'est pas cumulé entre le premier, le deuxième et troisième tour.
- En finale, chaque Poomsae est noté. La note finale est calculée sur la moyenne des deux prestations. En cas d'égalité, le total de l'ensemble des notes est pris en compte.

3.1.5.2 SYSTEME D'ELIMINATION DIRECTE PAR DEUX AVEC PRESTATION INDIVIDUELLE

- Les participants sont notés sur dix. Quatre points pour une note technique. Six points pour une note de performance.
- Les notes doivent être attribuées par les mêmes juges pendant toute la durée d'un même tour. Les 2 notes extrêmes sont éliminées, les points attribués correspondent à la moyenne des 5 ou 3 notes restantes. Les points des compétiteurs sont affichés immédiatement sur un tableau par le secrétaire de la compétition.
- Le total des notes n'est pas cumulé entre le premier, le deuxième et troisième tour.
- En finale, chaque Poomsae est noté. La note finale est calculée sur la moyenne des deux prestations.
- En cas d'égalité, le total de l'ensemble des notes est pris en compte

3.2 CHAMPIONNATS REGIONAUX POOMSAE

Chaque Ligue Régionale peut organiser un championnat de ligue par saison non qualificatif.

3.2.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Ceinture rouge 3^e Keup
- Présenter une carte nationale d'identité ou un certificat de nationalité ou un passeport international attestant de la nationalité française

Disposer

- de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

3.2.2 DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Le déroulement de la compétition est identique à celui du championnat de France.

3.2.3 JUGES

Le nombre de juges peut être ramené à 5

CRITERIUM NATIONAL MASTERS POOMSAE

Surface : 10m x 10m recouverte d'un tapis de Taekwondo Jugement : cf "Jugement des compétitions techniques"

Catégories d'âge (masculins et féminins)

Individuel

Moins de 50 ans: 41 à 50 ans
 Moins de 60 ans: 51 à 60 ans
 Moins de 65 ans: 61 ans à 65 ans
 Plus de 65 ans: 65 ans et plus

Équipe

Équipe masculine (3 garçons) : 31 ans et +
 Équipe féminine (3 filles) : 31 ans et +
 Équipe paire (1 garçon et 1 fille) : 31 ans et +

Conditions de participation

- Dispositions générales
- Être ceinture rouge 3^e Keup
- Pas de quotas de qualification.
- La nationalité française n'est pas requise.
- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

Déroulement de la compétition

Le déroulement de la compétition est identique à celui du championnat de France.

Tenue

Dobok blanc col blanc pour les keups col noir pour les Dan, ceinture, ou Dobok Poomsae :

- Catégorie Cadets :
 - o Féminines: Pantalon rouge, veste blanche col noir
 - o Masculins: Même haut, pantalon bleu
- Catégories 40 à 50 ans :
 - Féminines: Pantalon bleu clair veste blanche col noir
 - o Masculins : Même haut, pantalon bleu marine
 - o Plus de 50 ans masculins et féminines : Pantalon bleu foncé veste or

3.3 CHAMPIONNAT DE FRANCE FREE-STYLE

Le Poomsae Free-Style est une forme d'enchaînements libres qui met notamment en pratique les positions et gestes spécifiques et artistiques du Taekwondo.

3.3.1 CATEGORIES

Individuel masculin: + 15 ans
 Individuel féminin: + 15 ans

3.3.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Disposer

- De son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition.
- La nationalité française est requise
- Suivre la procédure administrative d'inscription

3.3.3 DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- La compétition se déroulera en 2 tours (ou en 1 tour sur la décision de l'organisateur de la compétition).
- A l'issue du premier tour, seul 50% des participants dans la limite de huit, ayant obtenu les meilleures notes, seront qualifiés pour la finale.
- A l'issue de la finale, les participants seront classés de la première à la huitième place. Les participants pourront porter un Dobok de couleur.

3.3.4 PREMIER TOUR

Le Poomsae Free-Style exécuté, est d'une durée comprise entre 90 & 100 secondes. Il sera accompagné d'une bande musicale enregistrée sur clé USB fournie par le compétiteur.

3.3.5 FINALE

- Le Poomsae Free-Style exécuté, pourra être différent de celui exécuté lors du premier tour mais ne devra pas excéder 90 à 100 secondes.
- Il sera accompagné d'une musique qui pourra être différente du premier tour, enregistrée sur CD et fournie par le compétiteur.

3.4 CRITERIUM NATIONAL JEUNES

3.4.1 CATEGORIES D'AGE (MASCULINS ET FEMININS)

Benjamins: 8 et 9 ansMinimes: 10 et 11 ans

3.4.2 DEROULEMENT DES EPREUVES DE POOMSAE

- Système de compétition en élimination directe.
- Les deux compétiteurs réaliseront en parallèle un Poomsae identique.
- La compétition peut être organisée par un système de poules de 4 compétiteurs. Les meilleurs de chaque poule s'affrontant ensuite dans un système d'élimination directe.
- Les Poomsae seront règlementairement imposés par le Directeur Technique National ou son représentant pour chaque tour en fonction des catégories d'âge.

3.4.3 TENUE

Dobok blanc col blanc pour les keups et col noir pour les Dan, ceinture, brassard ou chasuble bleue ou rouge

3.4.4 JUGEMENT DES POOMSAE

A la fin de l'exécution des Poomsae, les 3 juges lèvent simultanément le drapeau signalant le vainqueur.

3.5 CRITERIUM REGIONAL TECHNIQUE

Pour les participants de 15 ans et plus, ne remplissant pas les conditions de grade (3ème Keup) et ou de nationalité pour participer au championnat régional et pour tous les participants pupilles, benjamins, minimes, Cadets, un critérium régional technique peut être organisé.

3.5.1 CATEGORIES D'AGE (MASCULINS ET FEMININS)

* **INDIVIDUEL**

Pupilles: 6 et 7 ans Benjamins: 8 et 9 ans Minimes: 10 et 11 ans Cadets: 12 à 14 ans Juniors: 15, 16, 17 ans Moins de 30 ans : 18 à 30 ans Moins de 40 ans : 31 à 40 ans Moins de 50 ans : 41 à 50 ans Moins de 60 ans : 51 à 60 ans Moins de 65 ans : 61 ans à 65 ans

Plus de 65 ans : 65 ans et plus

* ÉQUIPE

Équipe masculine (3 garçons): 12 à 14 ans Équipe féminine (3 filles): 12 à 14 ans

Équipe paire (1 garcon et 1 fille): 12 à 14 ans Équipe masculine (3 garçons) : 15 ans à 17 ans Équipe féminine (3 filles): 15 ans à 17 ans

Équipe paire (1 garçon et 1 fille): 15 ans à 17 ans

Équipe masculine (3 garcons): 18 ans à -30 ans Équipe féminine (3 filles): 18 ans à -30 ans

Équipe paire (1 garçon et 1 fille): 18 ans à -30 ans

Équipe masculine (3 garçons) : 31 ans et + Équipe féminine (3 filles): 31 ans et + Équipe paire (1 garçon et 1 fille): 31 ans et +

3.5.2 DEROULEMENT

Le déroulement du critérium régional technique est identique à celui du championnat régional.

3.6 AUTRES COMPETITIONS

3.6.1 L'OPEN DE FRANCE / FRENCH OPEN

L'Open de France est ouvert à l'ensemble des licenciés fédéraux et à toute personne licenciée dans une fédération affiliée à la World Taekwondo. L'inscription est établie par les clubs, les Fédérations étrangères ou leurs organes décentralisés.

3.6.1.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES LICENCIES DE LA FFTDA:

Disposer:

- De son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionnée l'absence de contre- indication à la pratique du Taekwondo en compétition et d'une autorisation parentale pour les mineurs
- D'une licence W.T Global Licence et W.T Event Pass à jour
- Suivre la procédure administrative d'inscription
- Les coachs doivent être titulaire d'une « coach license card » délivrée par la W.T à jour

Pour les licenciés d'une fédération étrangère :

- Être licencié dans une fédération nationale affiliée à la W.T
- Disposer d'une licence W.T Global Licence et W.T Event Pass à jour
- Suivre la procédure administrative d'inscription
- Les coachs doivent être titulaire d'une « coach license card » délivrée par la W.T à jour

Grades requis:

- Cadets et Juniors à partir de 3e Keup
- De 30 ans à + 65 ans à partir de 1er Dan

L'Open de France est une compétition internationale bénéficiant d'une classification par la Fédération Mondiale de Taekwondo (W.T). Si les textes de la FFTDA se trouvent incompatibles avec les textes de la WT, ces derniers prévalent.

3.7 DISPOSITIONS PARTICULIERES JUGES POOMSAE

Art 3.7 - Tenue des juges officiels

En application de la neutralité arbitral, les juges officiels porteront une tenue « fédérales » composée d'une veste, d'une chemise et d'une cravate, fournis par la fédération ou ses organes déconcentrés.

Aucun article ne pourra être porté sur la tête.

Art 3.7.1 - La tenue « fédérale » des juges officiels sera portée par ces derniers, lors des compétitions organisées ou promu par la fédération et ses organes déconcentrés.